

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 349

Date dépôt 10/09/2019

Date validation 08/10/2019

MASTER : ARCHITECTE PAYSAGISTE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	3. Sciences et techniques	DOMAINE D'ÉTUDES	18. Sciences agronomiques et ingénierie biologique
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. À ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Élaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

En master, l'étudiant apprend à faire la synthèse des notions abordées en bachelier, à croiser les dimensions temporelles, spatiales, culturelles, scientifiques et sociétales. Ces manipulations intellectuelles lui permettront de diriger des analyses paysagères qui le mèneront à construire des projets de paysage pertinents.

Il développe les compétences acquises en bachelier au niveau des lectures plurielles du paysage et les renforce par la compréhension des enjeux socio-économiques, culturels et environnementaux du paysage. La formation est également fondée sur une conscience et une évaluation des impacts des actions humaines sur le paysage.

Le programme de ce master vise à former des spécialistes dans le domaine de l'architecture du paysage. Le futur architecte du paysage acquerra les connaissances et compétences nécessaires pour devenir :

- un professionnel capable d'entreprendre et de diagnostiquer des problèmes du paysage ;
- un scientifique appréhendant des processus complexes à diverses échelles, formé aux approches multidisciplinaires et au dialogue avec d'autres spécialistes ;
- un concepteur appelé à imaginer, à gérer, à protéger des paysages.

Fortement polyvalente et multidisciplinaire, la formation privilégie l'acquisition de compétences combinant théorie et techniques pour former des architectes du paysage, maîtrisant un large socle de connaissances et de compétences technologiques leur permettant de comprendre et de conceptualiser des paysages à toute échelle.

L'atelier projet représente, tout au long de la formation, l'activité pédagogique centrale où l'on intègre, synthétise et applique l'ensemble des matières enseignées. Les enseignants y organisent des exercices encadrés, qui ont pour objectif de révéler les potentiels personnels des futurs architectes du paysage. Cet atelier apporte les outils de compréhension et d'analyse critique pour développer une réflexion progressive dans la complexité des thématiques et échelles abordées. Des évaluations régulières permettent de baliser leur méthodologie de travail afin d'étoffer, structurer et communiquer au mieux leur pensée.

Le grade de master est décerné aux étudiants qui :

- ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création ;
- sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études ;
- sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limites en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;
- sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents ;
- ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Maîtriser un corpus de savoirs

Au terme de sa formation de master : Le diplôme de master en architecture du paysage maîtrise de manière intégrée un corpus de savoirs pluridisciplinaires, sur lequel il s'appuie pour agir avec expertise dans le domaine des sciences du paysage.

2. Élaborer une méthodologie scientifique et une approche critique

Au terme de sa formation de master : Le diplôme de master en architecture du paysage est capable de concevoir et réaliser tout travail, mettant en œuvre une démarche scientifique analytique systémique, pour approfondir une problématique de recherche inédite relevant de son domaine de spécialisation, intégrant plusieurs disciplines.

3. Concevoir un projet en mettant en œuvre une démarche complète et innovante

Au terme de sa formation de master : Par une approche systémique et multidisciplinaire, le diplômé architecte du paysage est capable de concevoir des projets pertinents, durables et innovants et notamment de :

- Maîtriser les outils d'analyse relatifs à la lecture, la compréhension du paysage dans une approche interdisciplinaire et pluridisciplinaire
- Poser un diagnostic présentant les caractéristiques, déficiences et potentialités, d'un paysage afin de développer une réflexion qui alimentera la démarche du projet
- Concrétiser la réflexion en une programmation développant les enjeux et les objectifs pour un paysage étudié
- Spatialiser un projet d'architecture du paysage et maîtriser les techniques de conception.

4. Gérer la démarche de la mission

Au terme de sa formation de master : Le diplôme de master en architecture du paysage est capable de concevoir et de mener une mission pluridisciplinaire, seul et en équipe, avec les personnes ressources concernées. Il tient compte des objectifs et intègre les composantes scientifiques, techniques, environnementales, économiques et humaines (qui le caractérisent).

5. S'exprimer et communiquer

Au terme de sa formation de master : Le diplôme en architecture du paysage est capable de communiquer, de dialoguer et de convaincre, en français et en anglais, de manière professionnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit, en s'adaptant à ses interlocuteurs et au contexte.

6. Agir en professionnel responsable

Au terme de sa formation de master : Le diplôme de master en architecture du paysage agit en professionnel critique et responsable, plaçant les enjeux globaux du développement durable au cœur de ses préoccupations. Ouvert sur le monde, il inscrit ses actions comme citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.